

LISTE DE CANDIDATURES

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES AUTRES PERSONNELS AU CONSEIL DE L'Inspé

SCRUTIN DU MARDI 16 AU VENDREDI 19 MARS 2021

COLLEGE E

Sont électeurs dans le collège E dit « autres personnels » :

Sont électeurs dans le collège E les autres personnels participant aux activités de l'école mentionnées à l'article L721-2 du Code de l'éducation pour au moins un quart de leurs obligations de service de référence.

(2 sièges)

Appellation de la liste déposée :

.....

Liste des candidats :

1 -

.....

2 -

.....

Pour mémoire, les listes de candidats sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les listes doivent être accompagnées d'une déclaration de candidature signée par chaque candidat. Les listes peuvent être incomplètes dès lors qu'elles comportent un nombre de candidats au moins égal à la moitié des sièges à pourvoir. La liste comprend un nombre de candidats au maximum égal au double du nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir. Les listes peuvent être incomplètes dès lors qu'elles comportent un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre des sièges de membres titulaires et suppléants à pourvoir.

ATTENTION :

La liste des candidats accompagnée des **déclarations de candidatures et des programmes en noir et blanc** doit être adressée par la tête de liste ou par son **représentant prioritairement par mail** à l'adresse : secretariatdir-inspe@u-pec.fr

En parallèle, les **documents originaux** devront être envoyés par **lettre recommandée avec accusé de réception** ou déposés **en main propre** à l'adresse suivante :

Inspé de Bonneuil – rue Jean Macé – Secrétariat de direction - 94380 Bonneuil sur Marne

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au plus tard au vendredi 5 mars 2021 à 16h.

Sont jointes à cette liste lesdéclarations individuelles de candidature correspondant à la liste ci-dessus

Nom, prénom du déposant : Date, heure,

Signature